



**ANSD**

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2008



**NOVEMBRE 2009**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques	Bakary DJIBA
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration et des Finances	Dame DIA
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination et de Coopération Internationale	El Hadji Malick DIAME

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,  
Oumy DIOP, El Hadji Malick GUEYE

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou Niang CAMARA
2. EDUCATION	Djibril NDOYE
3. EMPLOI	Macoumba DIOUF
4. SANTE	Nalar K. Serge MANEL
5. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
6. AGRICULTURE	Insa SADIO
7. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
8. ELEVAGE	Insa SADIO
9. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
10. TRANSPORT	Oumy DIOP
11. TOURISME	Adama SECK
12. JUSTICE	Assane THIOUNE
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNONHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
17. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE & Ousseynou SARR
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW & Moussa THIAM

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

Le contexte particulièrement morose, que traversent les économies mondiales depuis ces derniers temps, ne favorise pas de nouvelles embauches et occasionne parfois des pertes d'emplois massives.

Ainsi, l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi et du travail reste très difficile et constitue une réelle préoccupation des gouvernements, notamment ceux des pays pauvres.

Au Sénégal, d'innombrables efforts sont entrain d'être fournis par les autorités gouvernementales depuis un certain temps, pour lutter efficacement contre les difficultés liées au chômage, notamment dans la région de Dakar où la précarité est très sensible surtout au niveau des banlieues.

Le gouvernement a initié de nombreux programmes et mis en place des structures nationales d'accompagnement dont leurs missions se résument en des services de placement de jeunes demandeurs d'emplois et d'accompagnement d'entreprises ; de subventions aux salaires ; des travaux publics ; ainsi que des crédits aux micro-entreprises et de l'auto-emploi. Parmi ces programmes, on peut relever le FNPJ (Fonds National de Promotion de la Jeunesse), le FNAE (Fonds National d'Aide à l'Emploi) et des structures d'accompagnement telles que l'ANEJ (Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes), l'APIX avec ses investissements à grandes échelles, l'ANREVA et enfin l'AGETIP. Tous ces projets et programmes ont fortement contribué à l'insertion professionnelle de plusieurs jeunes chômeurs et parfois même sans qualification préalable.

Cependant, le déficit d'informations détaillées sur leurs impacts à cause de l'absence d'une composante « suivi évaluation » ne favorise pas à mieux affiner les approches d'exécution. La dernière enquête spécifique d'envergure nationale liée à l'emploi, remonte à 1991. D'ailleurs, lors de la revue 2009 du DSRP, le manque d'informations récentes a posé quelques difficultés pour renseigner les indicateurs du secteur de l'emploi.

Toutefois, pour le besoin d'analyse du secteur à travers ce document, seules les données, issues du « module emploi » de l'Enquête sur les Dépenses des Ménages dans la Capitale de 2008 sont disponibles. Elles sont définitives et ne concernent que la grande agglomération de Dakar.

### III.1. POLITIQUE ET PROGRAMMES

#### III.1.1. CONVENTION NATIONAL ETAT / EMPLOYEURS

Depuis avril 2000, les autorités gouvernementales ont adopté une Convention Nationale Etat / Employeurs pour la Promotion de l'Emploi. Cette Convention a fait l'objet d'une évaluation et un nouveau projet de convention est en cours de négociation entre les différentes parties prenantes.

En effet, après celles de 1987 et 2000, le gouvernement et le patronat ont entrepris de nouvelles négociations pour une troisième génération de la *Convention Nationale Etat-Employeurs* en vue de promouvoir l'emploi des jeunes. Et cette convention devrait passer sous forme de loi. Ainsi, les actions de promotion de l'emploi prévues par le projet de loi seront exécutées comme composante essentielle de la politique nationale de l'emploi, sous formes de « **contrats aidés** », conclus en contrats à durée déterminée au sens du Code du Travail, avec des dérogations spécifiées.

Les « contrats aidés » sont :

- les contrats de professionnalisation qui sont mis en œuvre par les collectivités territoriales, les coopératives, les organisations non gouvernementales et autres organismes associatifs ;
- les contrats de solidarité ;
- les contrats d'incubation ;
- les contrats de travaux d'utilité collective ;
- les contrats de qualification et/ou d'adaptation ;
- les contrats « Ressources humaines pour PME » ;
- les contrats « entrepreneurs ».

Cette convention permet de créer un grand nombre d'emplois de professionnels notamment pour la gestion des collectivités locales. Et l'innovation majeure de cette troisième convention, c'est qu'elle tient véritablement compte de la dimension genre en prévoyant des incitations fiscales, budgétaires et sociales en vue de soutenir les entreprises qui accueillent des jeunes bénéficiaires de « contrats aidés » et de contrat d'apprentissage. Il prévoit également des mesures discriminatoires en faveur des personnes handicapées et des entreprises artisanales.

Toujours animé par cette volonté de prendre en charge les difficultés liées à l'emploi, un conseil présidentiel a été organisé dans ce sens par les autorités gouvernementales, le 05 novembre 2008 dont l'objectif était de permettre à tous les acteurs de discuter de la prise en charge de l'emploi en général et la banlieue dakaroise en particulier. Un projet de recensement des jeunes demandeurs d'emploi de la banlieue a été même initié par le conseil afin de mieux dresser les contours de cette problématique des chômeurs. Toujours dans le seul souci de bien prendre en charge les demandeurs d'emploi, un Observatoire est en cours de création suite à une demande forte de l'ensemble des acteurs. Sa mission consistera à développer un système d'information sur le marché du travail, à réaliser des analyses sur l'emploi et les qualifications et, à diffuser les résultats.

### **III.1.2. CHARTE DES PME**

A propos des PME qui sont les principaux pourvoyeurs de mains d'œuvre, l'Etat a pris beaucoup de mesures pour rendre favorable l'environnement des affaires pour la création de nouveaux emplois. La Charte des PME élaborée en 2003 a évolué en Loi d'orientation pour la promotion et le développement des PME (Loi n° 2008-29 du 28 juillet 2008). Cette loi prévoit des mesures d'accompagnement pour le financement des PME, leur accès aux marchés publics et un mécanisme de suivi. Par ailleurs, le projet de recensement des PME a été élaboré et sa mise en œuvre permettra de rendre disponible une base de données fiable, utilisable par tous les acteurs.

### **III.2. PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES EN MILIEU URBAIN (PEJU/GTZ)**

En parfaite harmonie avec le cadre de référence national de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de la Croissance Accélérée, l'Etat du Sénégal en collaboration avec la coopération allemande, a mis en place ce Programme de promotion de l'Emploi des Jeunes en milieu Urbain (PEJU) en s'appuyant sur des leviers capables de favoriser une main d'œuvre et un emploi de qualité.

L'objectif principal est d'améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes en milieu urbain à travers le potentiel des micros, petites et moyennes entreprises (M-PME) du secteur formel et informel.

Pour ce faire le programme s'appuie sur les institutions gouvernementales telles que: les Ministères de l'Economie et des Finances, des Mines, de l'Industrie et des PME, de l'Education, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, la Direction des PME, l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) ainsi que les Organisations patronales et consulaires : CNES, CNP/AFEPES, MEDS, UNACOIS-JAPPO, Chambre de Métiers de Dakar et les structures de micro finance (ACEP, CMS, PAMECAS).

Ainsi le programme est articulé sous forme de composantes basées sur une approche structurante avec des résultats pérennes, à travers :

- L'amélioration des conditions cadres et des services d'appui aux M-PME en vue de l'augmentation de leur compétitivité et donc de la demande en main-d'œuvre qualifiée.
- La qualification des jeunes pour augmenter leur employabilité.

Le programme intervient étroitement et de façon concertée et harmonieuse avec le gouvernement, le secteur privé et les autres partenaires au développement impliqués, afin d'augmenter l'employabilité des jeunes et d'améliorer les conditions cadres pour l'accès large et pérenne aux services financiers et aux conseils techniques adaptés notamment pour les M-PME porteuses de croissance et de création d'emplois. Dans sa première phase, le programme se concentre uniquement dans la région de Dakar et sera probablement étendu dans d'autres régions du pays après évaluation.

### **III.2.1. LES COMPOSANTES DU PROGRAMME**

Le programme s'articule autour des trois composantes suivant une dynamique de synergies :

- Amélioration de l'employabilité des jeunes en milieu urbain avec focus sur la modernisation et la régularisation de l'apprentissage traditionnel (coopération technique-CT).
- Amélioration de l'accès des micros, petites et moyennes entreprises aux ressources financières (coopération financière-CF).
- Amélioration des conditions cadres et développement des services d'appui aux micros, petites et moyennes entreprises (coopération technique –CT).

**a) Amélioration de l'employabilité des jeunes en milieu urbain avec un focus sur la modernisation et la régularisation de l'apprentissage traditionnel**

Dans le cadre de cette composante, la coopération technique assurée par le GTZ vise à développer des approches dynamiques, au service d'une formation qualifiante des apprentis à travers d'une formation pratique dans les ateliers, complétée par des cours dans les centres de formation.

Ces formations incluront des modules de comportement entrepreneurial, afin d'inculquer aux jeunes des notions de créativité et de productivité vers l'auto emploi.

**b) Amélioration de l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (M-PME) aux ressources financières**

La coopération financière dans le cadre du programme vise l'amélioration de l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (M-PME) à des financements adaptés à leurs besoins d'investissement, augmentant ainsi leur capacité à créer des emplois nouveaux notamment pour les jeunes. Ainsi, la KfW qui assure cette coopération, apporte aux institutions de micro finance (IMF) et/ou aux banques commerciales (institutions intermédiaires) qui offrent des crédits aux PME un refinancement à travers des lignes de crédit à long terme. Cela devrait permettre de renforcer leurs efforts visant à mieux servir la demande des MPME, notamment en matière de crédits d'investissement.

**c) Amélioration des conditions cadres institutionnelles pour les micros, petites et moyennes entreprises**

La Coopération technique dans le cadre de cette composante vise à augmenter la compétitivité des M-PME afin de faciliter la création de nouveaux emplois notamment pour les jeunes en améliorant le climat des affaires pour les M-PME au profit des jeunes créateurs d'entreprise mais aussi appuyer le développement du marché des services non financiers aux entreprises, dénommé "Business Development Services (BDS)".

Cet ambitieux programme bénéficie de toutes les garanties nécessaires pour répondre efficacement aux attentes des demandeurs d'emploi, que ce soit sur le plan financier ou technique mais aussi institutionnel. Mais ce seul programme n'est pas en

mesure de prendre en charge tous les problèmes liés à l'emploi. Ainsi d'autres structures travaillent pour les mêmes objectifs avec des missions plus ou moins différentes sur un champ plus large.

### **III.3. PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI : FNPJ, FNAE**

#### **III.3.1. FNPJ**

Le Fonds National de Promotion de la Jeunesse, structure autonome et sous la tutelle technique du Ministère de la Jeunesse, a été créée par décret 2001-284 du 13 avril 2001 pour répondre de façon satisfaisante à la demande sociale des jeunes.

A travers ses missions, le fonds est chargé de financer :

- des projets de création d'entreprise ou d'activités génératrices de revenus ;
- la promotion des jeunes en développant un partenariat avec d'autres institutions nationales ou internationales poursuivant les mêmes objectifs ;
- des projets individuels ou collectifs initiés par les jeunes dans les domaines culturel, socio-éducatif, sanitaire ;
- des actions de formation, d'information et de communication ; Fructifier les ressources financières mises à la disposition du FNPJ par les pouvoirs publics et d'autres partenaires.

Les objectifs principaux de la mise en place de ce fonds sont d'évaluer et d'assainir la gestion mais aussi de relancer des activités porteuses d'emplois. Le FNPJ facilite également l'accès aux sources de financement pour les jeunes en mettant en place des fonds de garantie avec la BRS (banque Régionale de solidarité) et de Tout Petit Crédit (TPC). Dans le cadre de ses actions, 205 projets de jeunes ont été financés par le FNPJ et 53 à travers sa convention avec la BRS.

#### **III.3.2. FNAE**

Le Fonds national d'action pour l'emploi (FNAE) soutient l'emploi des salariés sur la base de subventions et assiste l'auto-emploi en fournissant des crédits subventionnés à des promoteurs. Ce fonds appui les actions de la convention « Etat-employeurs » dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes.



### III.4. STRUCTURES NATIONALES D'ACCOMPAGNEMENT

Toujours à travers ses politiques de prises en charge des difficultés d'emplois, les autorités étatiques ont mis en place des structures pour assurer la promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle tout en assurant leur développement, telles que ANEJ ; ADEPME, APIX, etc.

#### III.4.1. L'ANEJ

L'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes a été mise en place en 2001 par le décret n°109-2001 du 07 février 2001. C'est un service public pour la promotion de l'emploi.

Elle a pour mission :

- d'assister les jeunes à la recherche d'un emploi, d'une formation professionnelle ou d'un conseil professionnel ;
- d'accueillir les jeunes demandeurs d'emploi et les former ;
- d'assister les employeurs dans leurs démarches pour le recrutement de jeunes ;
- d'appuyer les jeunes pour créer des activités productives génératrices de revenus ou des entreprises.

Ainsi, dans le souci de remplir sa mission, elle développe des services qu'elle offre aux jeunes visant à faciliter leur insertion aussi bien par l'auto-emploi que par le placement en entreprise. Les services sont constitués d'animation économique, de formation en entrepreneuriat et en technique de recherche d'emploi, de placement, d'élaboration de plan d'affaires.

Au cours de l'année, 2008 l'ANEJ a mobilisé 9238 jeunes dans le cadre de ses missions à travers les différents services qu'elle offre, à savoir l'animation économique (5809 jeunes), l'élaboration des projets (824 jeunes), le placement (2291 jeunes) et la formation (314 jeunes).

**Tableau 3. 1 : Activités de missions**

Activités	Effectifs de jeunes	pourcentage
Animation économique	5809	62,88
Elaboration de projet	824	8,92
Formation	314	3,40
Placement	2291	24,80
Total	9238	100

Sources ANEJ, rapport d'activités ,2008

Dans sa mission d'assister les jeunes à la recherche d'emploi, l'ANEJ a organisé des activités **d'animation économique** essentiellement constituées d'information, d'orientation, d'appui-conseil et de suivi afin de leur permettre de se ressourcer et d'avoir un regain d'espoir. Il s'agit d'informer le jeune sur les opportunités de formation et d'insertion.

En effet, **5809<sup>2</sup>** jeunes ont pu bénéficier d'assistance de ce type à travers tous le Sénégal c'est-à-dire du service information, orientation, appui-conseil et suivi.

Dans le cadre d'appui à l'**élaboration des plans d'affaires**, l'ANEJ a pu accompagner plusieurs jeunes à identifier un créneau porteur en termes d'activités rentables et des sources de financement disponibles. Ainsi au cours de l'année 2008, **824** plans d'affaires ont été élaborés, avec une capacité de création de **4513** emplois directs pour un coût global de **11 270 344 926 FCFA**. Le plus grand nombre de projets montés, provient de la région de Dakar et concerne près de 3/4 des investissements financiers de l'ensemble des projets pour un montant de **8 368 840 523 FCFA**, soit 74,3%, le potentiel d'emplois à créer est de 2667. Ainsi, Dakar bénéficie de plus de la moitié des projets montés (69,3%).

**Tableau 3. 2 : Répartition des projets par région**

Région	Projets montés		Coûts des projets		Nombre d'emploi à créer	
	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%
Dakar	571	69,3	8368840523	74,3	2667	59,1
Kaolack	30	3,6	118064767	1,0	165	3,7
Tambacounda	6	0,7	41957925	0,4	37	0,8
Kédougou	1	0,1	10000000	0,1	15	0,3
Kaffrine	6	0,7	25909785	0,2	18	0,4
Thiès	64	7,8	1398977380	12,4	642	14,2
Ziguinchor	38	4,6	363075802	3,2	168	3,7
Kolda	8	1,0	30870900	0,3	44	1,0
Saint Louis	38	4,6	397413850	3,5	288	6,4
Louga	7	0,8	30138040	0,3	46	1,0
Matam	2	0,2	21737550	0,2	18	0,4
Sédhiou	11	1,3	118940593	1,1	92	2,0
Fatick	11	1,3	60438067	0,5	81	1,8
Diourbel	31	3,8	283979744	2,5	232	5,1
<b>Total</b>	<b>824</b>	<b>100,0</b>	<b>11270344926</b>	<b>100</b>	<b>4513</b>	<b>100</b>

Source ANEJ : Rapport d'activités ,2008

En vue de renforcer les capacités managériales du jeune demandeur d'emploi afin de faciliter son insertion dans le milieu professionnel la mission de **formation** reste un volet très important dans le dispositif de l'ANEJ. Ainsi, au cours de l'année 2008, 314 jeunes ont été formés en entrepreneuriat pour mieux développer leur esprit d'entreprise et susciter des vocations d'entrepreneur. Elle confère aux jeunes des

<sup>2</sup> Sources : Rapport d'activités ANEJ, 2008

compétences techniques et managériales leur permettant de prendre des initiatives économiques et de porter leur projet à termes, avec plus de chance de succès.

Le **placement** d'un jeune demandeur d'emploi dans un milieu professionnel fait partie intégrante des missions de l'ANEJ.

Pour ce qui concerne les demandeurs d'emploi, près de 2007 candidats ont été reçus au cours de l'année 2008. Cependant, seuls 874 d'entre eux ont été intégrés dans la base de données de l'ANEJ. Pour le placement en entreprise proprement dit, 31 jeunes ont pu trouver un emploi ou stage par le biais de l'ANEJ, soit seulement moins de 4% des inscrits.

Toutefois au niveau international, dans le cadre du programme d'émigration concertée avec l'Espagne, 769 jeunes filles et garçons ont pu décrocher un emploi en début d'année 2008.

### III.4.2. ADEPME

L'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) a mené en 2008 diverses activités d'appui aux micros, petites et moyennes entreprises allant de la formation en gestion à la facilitation de l'accès aux services de conseils et au financement.

En effet, les actions axées essentiellement sur l'assistance aux PME, à travers notamment la formation, la facilitation de l'accès aux services de conseil et au financement sont restées timides pour l'année 2008, quand bien même le dispositif d'appui s'est bonifié avec l'ouverture de deux antennes de l'ADEPME en vue d'accroître la démarche de proximité et d'étendre son champ d'activité. Des résultats importants ont été notés dans le cadre de la promotion de l'employabilité des jeunes, grâce notamment au soutien de la coopération sénégallo-allemande en milieu urbain, ayant favorisé la conception d'outils et de modules standardisés de formation, permis la formation de 17 conseillers de proximité et occasionné le renforcement des compétences en gestion de 401 micro entrepreneurs.

- ***La lettre de politique sectorielle***

La lettre de politique sectorielle élaborée constitue le cadre de référence pour l'appui aux PME. Elle est assortie d'un plan d'actions intitulé « Programme Croissance PME » pour permettre une intervention mieux ciblée et plus efficace dans la promotion des PME.

Afin de créer un environnement juridique favorable au développement des PME, la Charte des PME élaborée en 2003, a évolué en Loi d'orientation pour la promotion et le développement des PME (Loi n° 2008-29 du 28 juillet 2008). Cette loi prévoit des mesures d'accompagnement pour le financement des PME, leur accès aux marchés publics et la mise en place d'un mécanisme de suivi. Par ailleurs, le projet de recensement des PME a été élaboré. Sa mise en œuvre permettra de rendre disponible une base de données fiable, utilisable par tous les acteurs.

- **Encadrement des entreprises**

L'ADEPME, dans sa mission d'encadrement des entreprises, collabore étroitement avec le Programme de Promotion de l'Emploi des Jeunes en Milieu Urbain (PEJU/GTZ) pour promouvoir un modèle d'encadrement basé sur l'organisation de cycles Business Development Services (BDS) de six mois. Deux cycles BDS ont été déroulés au courant de cette année permettant d'encadrer 400 micro et petites entreprises de différents secteurs.

**Tableau 3. 3 : Répartition des entreprises impliquées par secteur**

Secteurs	Nombre entreprises		
	1er cycle	2ème cycle	Total
BTP	71	37	108
Mécanique-auto	31	13	44
Commerce	29	26	55
Habillement / Coiffure	27	79	106
Agro-alimentaire	4	25	29
Restaurant	2	0	2
Boulangerie	0	10	10
Artisanat d'art	1	14	15
TIC	4	7	11
Micro-Finance	5	3	8
Formation / Conseils	4	2	6
Autres	6	1	7
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>217</b>	<b>401</b>

Sources : ADEPME, rapport d'activités 2008

- **Actions d'appui**

Pour mieux accompagner ces MPME, l'ADEPME a profité de ces opportunités avec le PEJU /GTZ pour former aux BDS, 18 conseillers de proximité appartenant aux organisations patronales. Après leur formation, ces derniers ont réalisé 1213 actions d'appui pour le marketing, la gestion, l'administration et la formalisation.

**Tableau 3. 4 : Activités d'appui aux entreprises réalisées par organisation patronale**

	Marketing	Administration	Formalisation	Financement	Formation	Approvisionnement	Locaux Foncier	Total
AFEPEPES	23	20	35	24	7	25	11	145
Chambre des Métiers	164	77	145	63	26	9	5	489
CNES	73	55	41	29	52	16	9	275
MEDS	19	8	6	3	5	0	0	41
UNACOIS	80	19	79	36	34	10	5	263
<b>Total</b>	<b>359</b>	<b>179</b>	<b>306</b>	<b>155</b>	<b>124</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>1213</b>

Sources : ADEPME, rapport d'activités 2008

Malgré les tensions financières que traversent la structure dues aux ponctions budgétaires, l'ADEPME a pu accompagner beaucoup de PME en favorisant leur développement industriel par des restructurations et appuyer d'autres à se formaliser.

**Tableau 3. 5 : Synthétique des actions réalisées par l'ADPME**

Objectifs/Stratégies	Indicateurs	Réalisations 2008	Observations
Favoriser un développement industriel endogène	Nombre d'entreprises restructurées	11	Il s'agit de dossiers de restructuration d'entreprises entamés par l'ADEPME et qui sont en cours. Cette situation s'explique par la suspension des activités de la Cellule d'Entreprises en Difficultés (CED) du fait de l'absence de budget liée à la ponction totale en 2008
Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	Nombre de PME formalisées	80	La formalisation est un processus permettant à l'entreprise de migrer du secteur informel vers le secteur structuré formel
	Nombre de PME encadrées	560	Il s'agit d'encadrement par l'ADEPME qui est le point focal du dispositif d'appui technique aux PME. Ces 560 PME sont constituées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 401 dans le cadre des cycles BDS (Business Development Services) en partenariat avec le PEJU/GTZ</li> <li>- 40 encadrements dans des programmes hors PEJU</li> <li>- 17 PME agro-alimentaire dans le cadre de trois contrats d'exportation en partenariat avec l'ONUDI</li> <li>- 16 PME encadrées dans le cadre du partenariat avec l'OIM</li> <li>- 80 projets de sénégalais vivant en France dans le cadre du co-développement de la coopération française</li> <li>- 6 PME suivi dans le cadre du partenariat avec l'ONG Coopi et le CMS pour respectivement le fonds de garantie et le financement.</li> </ul>
Poursuivre la restructuration de l'appareil productif	Nombre d'entreprises bénéficiaires du programme de mise à niveau	11	Onze nouvelles entreprises bénéficiant du programme en 2008

Sources : ADEPME, rapport d'activités 2008

Des perspectives intéressantes se dessinent par rapport à l'ADEPME pour l'année 2009 dans le cadre des Accords de Partenariat Economique et des Objectifs du Millénaire pour le Développement surtout au niveau de l'appui au développement institutionnel des cellules d'insertion des jeunes et des centres de ressources pour la promotion de l'emploi en milieu urbain et rural.

### III.4.3. APIX

L'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'investissement et des Grands Travaux est une structure autonome dont la création remonte à Juillet 2000. Son objet principal est d'assister dans la conception et la mise en œuvre de la politique définie par l'Etat dans les domaines de la promotion de l'investissement et des grands travaux.

Pour assumer pleinement ses missions, l'APIX agrée les investissements des entreprises selon le Code de l'investissement ou le statut d'Entreprise Franche d'Exportation. Ainsi tout en appuyant les entreprises à s'investir, l'Apix tient compte du nombre d'emplois prévus quel que soit le régime d'agrément accordé à l'entreprise.

- *Investissements agréés*

En 2008, sur les 341 projets agréés par l'APIX d'un montant d'investissement total de 643 043 984 550 frs CFA, sous le régime « code de l'investissement », **7069 emplois** étaient prévus. Par contre, seuls 22 projets sous régime «Entreprise Franche d'Exportation » ont été agréés avec **945 emplois** prévus pour un montant d'investissement de 22 736 555 227 frs CFA. Pour l'ensemble des projets agréés par l'APIX, le volume d'emplois potentiel prévu s'élève à **8014**.

Tableau 3. 6 : Investissements agréés

2008			
Régime	Nombre de projets agréés	Investissements agréés	Emplois prévus
CI <sup>3</sup>	341	643 043 984 550	7069
EFE <sup>4</sup>	22	22 736 555 227	945
total	<b>363</b>	<b>665 780 539 777</b>	<b>8014</b>

Sources : bases de données APIX, 2008

- *Investissement des Sénégalais de l'extérieur*

L'Apix assiste également les Sénégalais vivant à l'extérieur ayant des projets d'investissement. Avec un montant d'investissement de 11 919 324 449 frs CFA, 36

<sup>3</sup> Code d'Investissement

<sup>4</sup> Entreprise Franche d'exportation

projets au régime du « **Code d'Investissement** » ont été agréés en 2008 pour un volume d'emplois prévus de **497** postes. Cependant, un seul projet a été agréé au profit des Sénégalais de l'extérieur sous le régime « **Entreprise Franche d'exportation** » pour un montant d'investissement de 107 200 000 frs CFA avec une création prévisionnelle de **16** postes d'emplois.

**Tableau 3. 7 : Investissement des Sénégalais de l'extérieur**

2008			
Régime	<i>Nombre de projets agréés</i>	<i>Investissements agréés</i>	<i>Emplois prévus</i>
CI	36	11 919 324 449	497
EFE	1	107 200 000	16
total	<b>37</b>	<b>12 026 524 449</b>	<b>513</b>

Sources : bases de données APIX, 2008

Ces programmes et structures ne constituent pas la totalité de l'action gouvernementale, mais ils captent la majeure partie des ressources financières dévolues par l'État à la promotion de l'emploi. Signalons encore que la promotion de l'emploi figure dans de nombreux programmes à vocation plus large. On peut citer la GOANA avec l'Agence Nationale du plan de Retour vers l'Agriculture (ANREVA) qui a mis en place des pôles d'émergence intégrées qui sont de véritables niches d'emplois pour les jeunes agriculteurs ainsi que **l'AGETIP** (Agence d'exécution des travaux d'intérêt public) qui, grâce à des chantiers-école, vise à améliorer les capacités de gestion technique et financière des entreprises/maîtres d'œuvre en recourant à la formation et à l'embauche de main d'œuvre qualifiée.

Comme annoncé à l'entame de ce chapitre, le secteur de l'emploi souffre de manque d'informations et de transparence sur les impacts de ces différents politiques et programmes mis en place par l'Etat. Le calcul des niveaux d'indicateurs pose d'énormes difficultés à cause du manque d'information de ce secteur. La dernière enquête spécifique sur l'emploi d'envergure nationale, remonte à 1991. Toutefois, certaines enquêtes auprès des ménages disposaient d'un module « emploi », c'est le cas de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté qui s'est déroulée en 2005.

Par contre pour l'année 2008 la seule enquête produite disposant d'un module « emploi » ne s'est déroulée que dans la région de Dakar. Les données sur l'emploi issues de cette enquête ne concernent que la grande agglomération de Dakar. Avec un échantillon de 1512 ménages, l'enquête a duré près de 9 mois de collecte.

## III.5. L'EMPLOI SELON L'ENQUETE SUR LES DEPENSES DES MENAGES DANS LA CAPITALE DE 2008

### III.5.1. CARACTERISTIQUES ET PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE

Les questions traitées dans cette partie concerne les individus âgés de 15 ans et plus. Par définition, la population active comprend les individus qui occupent un emploi et ceux qui sont en chômage. Il s'agit en d'autres termes des individus qui sont effectivement présents dans le marché soit pour travailler ou pour demander du travail.

Selon les résultats de cette enquête, les individus âgés de 15 ans et plus représentent 65,4% de la population de la région de Dakar, et constituent la population potentiellement active. Parmi cette dernière, 10,2% sont des chômeurs tandis que les actifs occupés sont de 60,5% et les 29,3% restants sont considérés comme des inactifs.

#### ✓ *Selon le sexe :*

D'une manière générale, le taux d'activité des personnes en âge de travailler à Dakar est de 70% au sens du BIT<sup>5</sup>. Toutefois, l'enquête a révélé que ce taux, présente un écart de plus de 18 points entre les hommes (79,9%) et les femmes (61,5%).

#### ✓ *Selon le groupe d'âge :*

Au niveau des groupes d'âges, on note que le taux d'activité est plus élevé chez les individus âgés de 15 à 29 ans avec 85% tandis que pour les plus jeunes (15-29 ans) et les plus vieux (50 ans et plus) les résultats sont assez comparables, avec respectivement 63,7 et 61,1%.

**Tableau 3. 8 : Principaux indicateurs de l'activité à Dakar**

Population de 15 ans et plus	65,4
<b>Situation dans l'activité</b>	
Actifs occupés (%)	60,5
Chômeurs (%)	10,2
Inactifs (%)	29,3
Taux d'activité des personnes de 15 ans et plus	70,7

<sup>5</sup> Selon le BIT, le taux d'activité global est défini comme étant le rapport du nombre d'actifs (occupés et chômeurs) sur la population en âge de travailler. (Source : ESPS 2005 – 2006, page 35)



<b>Sexe</b>	
Homme(%)	79,9
Femme(%)	61,5
<b>Groupe d'âges</b>	
15-29 ans(%)	63,7
30-49 ans(%)	85,8
50 ans et plus(%)	61,1

Source : EDMC 2008

### ✓ *Selon le niveau d'instruction*

Les actifs constitués des occupés et des chômeurs sont répartis à travers les quatre niveaux d'instruction suivants : « aucun », « primaire », « secondaire » et « supérieur ». On note que le taux d'activité des individus se référant aux deux extrêmes « aucun » et « supérieur » se rapprochent à un peu plus de deux points et comptent respectivement 68,3 et 66,1% tandis que les actifs ayant le niveau « secondaire » dépassent de peu, la barre des 48%. Toutefois, le taux d'activité de la population ayant atteint le niveau « primaire » reste le plus élevé avec 73,4%.

**Tableau 3. 9 : Taux d'activité suivant le niveau d'instruction des individus à Dakar**

Aucun	68,3
Primaire	73,4
Secondaire	48,4
Supérieur	66,1

Source : EDMC 2008

### ✓ *L'emploi selon le secteur institutionnel et la branche d'activité*

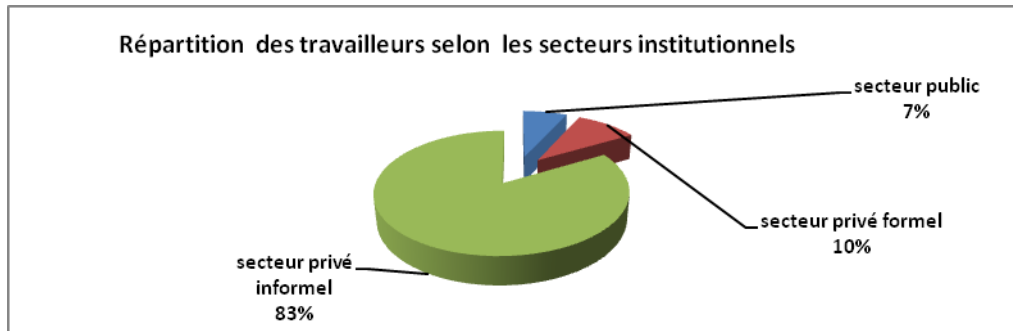
A Dakar, les travailleurs sont inégalement répartis à travers les différents secteurs institutionnels. Ainsi, 83% des travailleurs recensés s'activent dans le secteur privé informel contre seulement 10% au niveau du privé formel. Le secteur public n'est pas en reste, mais n'utilise que 7% des occupés dakarois.

La majeure partie des actifs occupés du secteur public à Dakar évoluent dans la branche des services, soit 93%. Par contre, ceux travaillant dans le primaire et le commerce confondus ne dépassent pas 1%. Pour l'industrie, seuls 6% des Dakarois pourvus d'emploi y travaillent.

Dans le secteur privé formel, la plupart des personnes âgées de 15 ans et plus ayant un emploi s'activent également dans le domaine des services avec 54%. Ensuite, vient le secteur de l'industrie qui utilise 29% des travailleurs. Par contre, le primaire, très faiblement représenté ne fait travailler que 3% des actifs occupés tandis que le commerce couvre 14% des personnes employées.

Quant au secteur privé informel, il utilise proportionnellement autant de travailleurs que le privé formel dans les secteurs primaire (3%) et industriel (29%). Par contre, la proportion des travailleurs évoluant dans la branche des services y est plus faible avec 38 % seulement, soit un écart de 17 points. Dans le domaine du commerce, le secteur informel compte 30% de ses actifs employés.

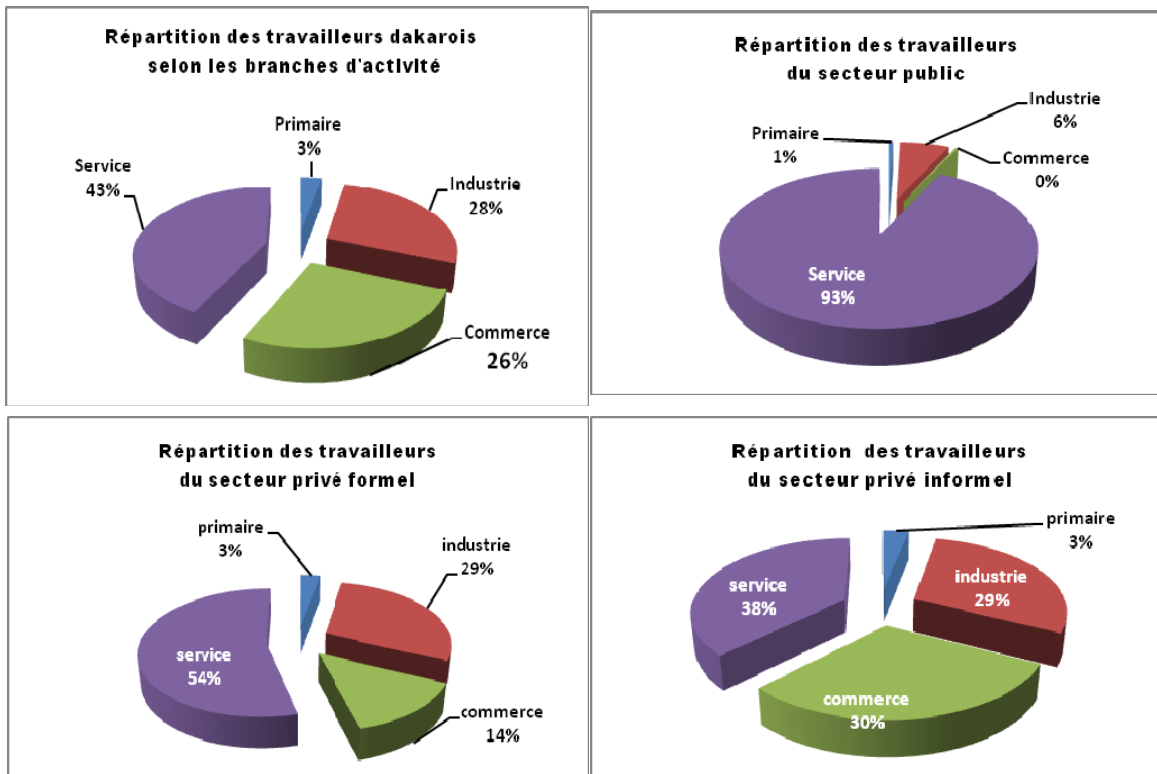
**Graphique 3. 1 : Répartition des travailleurs selon les secteurs institutionnels**



Source : EDMC 2008

Au total, les services restent la branche d'activité qui occupe le plus les Dackarois en matière d'emploi. En effet, l'enquête a révélé que l'essentiel des actifs occupés de la région de Dakar évoluent dans les services, soit 43% tandis que seuls 3% sont employés dans le secteur primaire. Pour les autres branches liées à l'industrie et au commerce, elles se partagent proportionnellement les occupés restants, avec respectivement 28% et 26%. **(Voir graphique 5)**

**Graphique 3. 2 : Répartitions des travailleurs par secteur institutionnel et selon les branches d'activité**



Source : EDMC 2008

✓ *Selon l'âge moyen par secteur*

D'une manière générale, les actifs occupés évoluant dans le secteur public sont plus âgés que ceux travaillant dans les autres secteurs, avec un âge moyen de 42 ans, contre 38 ans pour le privé informel et 35 ans pour le privé formel. Cependant, pour toutes les branches et tous les secteurs institutionnels confondus, les travailleurs s'activant dans le commerce au niveau du public restent les plus jeunes avec un âge moyen de 27 ans.

**Tableau 3. 10 : Caractéristiques des emplois selon le secteur institutionnel et la branche d'activité**

	unité	Primaire	Industrie	Commerce	Service	Total
Ensemble	individu	29675	268487	257140	415818	971120
	%	3,0	28,0	26,0	43,0	100,0
Secteur public	individu	395	4236	223	62296	67151
	%	1,0	6,0	0,0	93,0	100,0
Secteur privé formel	individu	3137	27239	13196	50344	93915
	%	3,0	29,0	14,0	54,0	100,0
Secteur privé informel	individu	26143	237012	243720	303178	810054
	%	3,0	29,0	30,0	37,0	100,0
<b>Age moyen</b>						
Secteur public	an	42,0	41,5	27,0	41,6	42,0
Secteur privé formel	an	35,1	36,1	31,8	39,2	35,1
Secteur privé informel	an	38,1	31,8	37,8	31,5	38,1

Source : EDMC 2008

### III.5.2. CARACTERISTIQUES ET PRINCIPAUX INDICATEURS DU CHOMAGE

Le chômage est appréhendé dans ce rapport sous deux angles : la définition au sens strict selon le Bureau International du Travail et celle au sens large.

Au sens strict, être au chômage, c'est remplir à la fois les trois critères suivants : le fait d'être dépourvu d'emploi dans la période retenue (les 7 derniers jours précédant l'interview ou date de l'enquête), être activement à la recherche d'un emploi et être disponible pour occuper un emploi immédiatement.

Au sens large, il est caractérisé par l'ensemble des personnes en âge de travailler qui, pendant les périodes de référence, sont sans travail et à la recherche d'un emploi, mais non disponibles pour travailler immédiatement. Cette définition inclut l'ensemble des personnes restant à la maison sans aucune activité et ayant l'âge de travailler même si elles n'en cherchent pas car pensant que la chance de trouver un emploi est nulle et accepteraient en prendre si on leur propose un.

### III.5.3. CARACTERISTIQUES ET PRINCIPAUX INDICATEURS DU CHOMAGE SELON LE BIT

Selon les résultats de l'enquête, 71 232 dakarois sont des demandeurs d'emploi dont 35,8% le sont depuis plus d'un an. Cela veut dire que près des 2/3 des chômeurs (64,2%) le sont il y'a moins d'un an et se positionnent comme de nouveaux demandeurs d'emploi. La durée moyenne du chômage est de 16 mois, soit plus d'un an. L'enquête révèle également qu'en général, l'essentiel des chômeurs instruits ont un niveau d'études atteignant au moins la classe de 4<sup>ème</sup> secondaire soit 9,25 années de durée moyenne d'études avec succès.

#### ✓ *Selon le sexe*

Les résultats ont montré que le chômage est un phénomène qui concerne aussi bien les hommes que les femmes. Cette population de chômeurs âgés de 15 ans et plus conformément à la définition du BIT, est majoritairement constitués d'hommes (51,4%) que de femmes (48,6%). Cependant, en termes relatifs on note un taux de chômage plus élevé chez les femmes (8,1%) que chez les hommes (5,9%).

#### ✓ *Selon le statut (catégorie)*

Avec un âge moyen de 32 ans, les chômeurs se distinguent à travers deux catégories : les primo demandeurs (33,4 %) et les anciens occupés (66,6%).

**Tableau 3. 11 : Principales caractéristiques des chômeurs selon BIT**

Effectif des chômeurs au sens du BIT	71232
Répartition des chômeurs au sens du BIT	
Sexe	
Homme (%)	51,4
Femme (%)	48,6
Statut de chômage	
Primo-demandeurs d'emploi (%)	33,4
Ancien occupé (%)	66,6
Age moyen des chômeurs (ans)	32,15
Durée moyenne d'années d'études (an)	9,25
Durée moyenne du chômage (Nombre de mois)	16
Chômeurs de plus d'un an (%)	35,8

Source : EDMC 2008

#### ✓ *Taux de chômage selon le groupe d'âge*

Dans l'ensemble, le taux de chômage issu des résultats de cette enquête se situe à 6,8%. Ainsi, par rapport aux différents groupes d'âges la population des 15-29 ans constitue la tranche d'âge la plus touchée par le chômage avec un taux dépassant les 8%. Elle est suivie par celle des 30-49 ans avec un taux de 6,5% contrairement aux personnes âgées de 50 ans et plus qui en souffrent le moins (3,7%).

✓ **Taux de chômage selon le sexe**

Selon la définition du BIT, le taux de chômage reste plus élevé chez les femmes que chez les hommes, soit respectivement 8,1% contre 5,9%.

**Tableau 3. 12 : Principales caractéristiques du chômage – taux de chômage**

Taux de chômage (BIT)	6,8
Sexe	
Homme	5,9
Femme	8,1
Groupe d'âges	
15-29 ans	8,3
30-49 ans	6,5
50 ans et plus	3,7

Source : EDMC2008

### **III.5.4. CARACTERISTIQUES ET PRINCIPAUX INDICATEURS DU CHOMAGE ELARGI**

L'enquête révèle qu'un peu plus de 164 000 dakarois sont dans cette situation en tant que primo demandeurs (33,4%) ou anciens occupés (66,6%). Contrairement à la catégorie de chômeurs instruits qui ont au moins accédé à la classe de 4<sup>ème</sup> secondaire, selon les normes de BIT, ceux du chômage élargi ayant fait des études n'ont guère dépassé la classe de 6<sup>ème</sup> secondaire, soit 7,6 années d'études.

✓ **Selon le sexe**

Dans l'ensemble, les chômeurs au sens large sont majoritairement constitués de femmes avec une proportion de 62,8%.

✓ **Selon l'âge moyen**

D'une manière générale, l'âge moyen des demandeurs d'emploi répondant au chômage élargi se situe à un peu plus de 30 ans et 35,7 % de cette catégorie de personnes sont généralement dans le chômage depuis plus d'un an, soit en moyenne une durée de 15,6 mois.

**Tableau 3. 13 : Principales caractéristiques des chômeurs au sens élargi**

Effectif des chômeurs au sens élargi	164091
Répartition des chômeurs au sens élargi	
Suivant le sexe	
Homme (%)	37,2
Femme (%)	62,8
Suivant le statut de chômage	
Primo-demandeurs d'emploi (%)	33,4
Ancien occupé (%)	66,6
Age moyen des chômeurs (ans)	30,9
Durée moyenne d'années d'études (ans)	7,6
Durée moyenne du chômage (Nombre de mois)	15,6
Chômeurs de plus d'un an (%)	35,7

Source : EDMC 2008

✓ ***Selon le taux de chômage élargi et par tranche d'âge***

Au sens élargi, le taux global de chômage est de 14,5%. Cependant, ce taux reste plus élevé chez les femmes (20,8%) que chez les hommes (9,5%). Suivant les tranches d'âge, il est plus intense chez les individus de 15-29 ans avec 18,8% contre respectivement 11,7 et 9,2% chez les personnes de 30-49 ans et de 50 ans et plus.

**Tableau 3. 14 : Principales caractéristiques du chômage – taux de chômage élargi**

Taux de chômage élargi	14,5
Sexe	
Homme	9,5
Femme	20,8
Groupe d'âges	
15-29 ans	18,8
30-49 ans	11,7
50 ans et plus	9,2

Source : EDMC 2008

✓ ***Selon le taux de chômage élargi et le niveau d'instruction***

Globalement, les résultats montrent que le taux de chômage élargi est plus élevé chez les individus de niveau secondaire (22,0%) et primaire (16,4%) alors qu'il est plus faible chez les individus sans niveau (8,7%). Parmi les personnes de niveau supérieur, près de 15% (14,8%) sont touchés par ce phénomène.

## Conclusion

Même si beaucoup d'efforts ont été faits dans le domaine de l'emploi, notamment dans l'encadrement des jeunes, les résultats mitigés reposent toute la problématique de la prise en charge des difficultés liées au chômage au Sénégal. La mise en place de l'office des jeunes demandeurs d'emploi de la banlieue et le projet de leur recensement marquent une fois de plus l'engagement des autorités. Toutefois, le contexte particulier de 2008 marqué par des tensions budgétaires, l'accentuation de la dette intérieure, la fin de certains grands travaux n'a pas été favorable à la création d'emplois.